

INFO RAPIDE



Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan
BP 186 - 6 rue du 8 mai 1945 - Maison René Lucbernet
40004 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. /Fax : 05 58 05 92 88

E.mail : ufcmarsan@free.fr
montdemarsan@ufc-quechoisir.org

UFC que CHOISIR est une association Loi 1901.

L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.

La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents (loi 71-1130 du 31/12/1971).

Votre association locale est ouverte au public :

- à Mont de Marsan (adresse ci-dessus) les lundi, mardi, mercredi et vendredi après-midi de 14 h à 17 h, sans rendez-vous

Vous pouvez également nous joindre téléphoniquement les après-midi d'ouverture à Mont de Marsan ainsi que les matins des lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.

- à Dax les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h. Les consultations se font au CCAS de Dax, rue du Palais.

Notre association met aussi à votre disposition un site internet gratuit mis à jour toutes les semaines :
montdemarsan.ufcquechoisir.fr

Le GAZ en cuve

Résiliation avant terme du contrat - paiement indemnités pour résiliation anticipée qui doivent être calculées en fonction de la durée résiduelle du contrat.

Se rajoutent aux frais le retrait de la citerne et le pompage du gaz restant dans la cuve.

Possibilité d'achat citerne, vente de la citerne au début en cours ou en fin de contrat.

Attention au prix de vente et aux modalités.

Etre propriétaire permet de faire jouer la concurrence à l'issue de l'engagement contractuel.

Durée des contrats durée maximum 5 ans ou peut être moindre sauf que le gaz sera plus cher.

L'entretien de la cuve appartient au propriétaire.

En cas de litige le Médiateur National de l'Énergie - Justice-DGCCRF.



Le Service Universel des Télécommunications

Il garantit l'accès au service téléphonique à un tarif abordable et le même pour tous les abonnés.

Des tarifs spécifiques dits sociaux peuvent être propres aux personnes à faibles revenus.

Lancé en 1997 ce service assurait à l'origine un accès de tous les citoyens à 3 composantes : service téléphonique l'annuaire des abonnés, le service de renseignements et la publiphonie (accès cabines publiques).

En 2015 la loi pour la croissance l'activité et l'égalité des chances économiques a réorienté le cadre du service universel sur l'accès au service téléphonique avec un débit suffisant pour permettre l'accès à internet.

La publication de l'annuaire d'abonnés est apparue désuète car ce service est maintenant offert par le marché surtout sous forme électronique- la publiphonie est supprimée du dispositif.

Le service universel donne droit à l'accès au réseau ORANGE désigné comme prestataire par le service universel.

Concrètement toute personne peut demander l'installation d'une ligne téléphonique et a le droit de se raccorder au réseau ORANGE. Le tarif est le même pour tout le monde quel que soit la difficulté d'installation de la ligne et du raccordement.

